

Envoyé en préfecture le 28/09/2022

Reçu en préfecture le 28/09/2022

Affiché le

29 SEP. 2022

ID : 074-247400112-20220927-D_2022_86-DE

2022-86 DRH/ CREATIONS DE POSTES

**Pays de
Cruseilles**
COMMUNAUTE DE COMMUNES

République Française

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 27 SEPTEMBRE 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 21 septembre 2022, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Gérard LACROIX (suppléant)

Commune de Cernex

Mme Virginie JACOTTET

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER *procuration*

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER, M. Jean PALLUD, Mme Chrystel BUFFARD, M. Bernard DESBIOLLES, Mme Valérie PERAY

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON *procuration*

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS *procuration*, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 25 Absents : 3

Secrétaire de séance : M. Julian MARTINEZ

Date d'affichage : 29 SEP. 2022

OBJET : CREATIONS DE POSTES

2022-86 DRH/ CREATIONS DE POSTES

CREATIONS DE POSTES

Monsieur le Président explique que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non-complet nécessaires au fonctionnement des services.

FILIERE TECHNIQUE :

- Dans le but de pérenniser le fonctionnement du Service Déchets et d'anticiper le remplacement lié à un départ à la retraite, Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire de la nécessité de créer un poste.
- **Création d'un poste d'Adjoint Technique ou d'Agent de Maitrise, relevant de la catégorie C, à temps complet, à compter du 01/10/2022.**
- L'augmentation de la population ces dernières années sur le territoire de la CCPC et du nombre d'abonnés a généré une augmentation de l'activité du Service eau/assainissement également sur la partie réseau.
De plus, les évènements climatiques récents avec la sécheresse de cette année, ainsi que l'augmentation de la demande en eau ont poussé les élus de la CCPC à augmenter le rendement global du réseau d'eau potable (volume d'eau distribuée par rapport au volume d'eau prélevé) aujourd'hui de 74% environ. Cette démarche nécessite une intensification des recherches de fuite, un accroissement des activités de maintenance sur les équipements du réseau et la mise en œuvre d'un nouveau programme de renouvellement des réseaux.
Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire de la nécessité de créer un poste pour répondre à l'accroissement d'activité liée à la fois à l'augmentation du nombre d'abonnés, mais aussi à la volonté d'améliorer le rendement du réseau.
- **Création d'un poste d'Adjoint Technique ou d'Agent de Maitrise, relevant de la catégorie C, à temps complet, à compter du 01/10/2022.**

FILIERE ADMINISTRATIVE :

- Le développement urbain du territoire de la CCPC s'est traduit en accroissement du nombre d'abonnés au Service de l'eau et de l'assainissement.
De 6150 abonnés en 2010, la CCPC est passée à 7050 abonnés en 2015 pour arriver à 8650 abonnés en 2022.
De nombreux nouveaux abonnés sont encore pressentis en 2023 et 2024 du fait de la livraison de programmes immobiliers de taille importante.
A cela s'ajoute une évolution des missions du service administratif/facturation avec notamment la gestion des 2150 abonnés en assainissement non collectif (SPANC) depuis le 1^{er} janvier 2020.
Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire de la nécessité de créer un poste administratif au sein du service facturation, pour répondre à cet accroissement fort d'activité survenu depuis plusieurs années. L'agent recruté aura pour mission d'assurer l'accueil et la gestion des abonnés ainsi que des missions de facturation (facturation des contrôles, PFAC, PFB...). Une partie du coût de son poste pourra être financé par les économies réalisées sur les prestations techniques externalisées dans le cadre du SPANC.
- **Création d'un poste d'Adjoint Administratif relevant de la catégorie C ou de Rédacteur relevant de la catégorie B, à temps complet, à compter du 01/10/2022.**

Envoyé en préfecture le 28/09/2022

Reçu en préfecture le 28/09/2022

Affiché le 29 SEP. 2022

ID : 074-247400112-20220927-D_2022_86-DE

2022-86 DRH/ CREATIONS DE POSTES

Monsieur le Président invite le Conseil à se prononcer sur ces créations d'emploi.

En cas de recherche infructueuse de candidats, ces emplois pourront être pourvus par un agent contractuel de droit public :

- soit dans les conditions de l'article L332-14, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.
Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.
- soit dans les conditions de l'article L332-8 2, afin de répondre aux besoins du service ou au vu de la nature des fonctions de l'emploi à pourvoir.
Les agents recrutés par ce fondement juridique sont engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. Une déclaration doit être saisie, y compris dans le cas du renouvellement d'un contrat.

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **DECIDE** la création des postes exposés ci-dessus
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont prévus au budget
- **CHARGE** Monsieur le Président d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement et à signer tout document y afférent

Acte certifié exécutoire le : 29 SEP. 2022
Le Président
Xavier BRAND

